

REGLEMENT INTERIEUR

Une coquille s'est glissée dans ce règlement afin de vous inciter à le lire attentivement.

Le règlement intérieur est créé pour préciser les modalités pratiques de fonctionnement de l'Association Le Mans Badminton (LMB). Il oblige les adhérents à respecter les engagements du présent règlement.

Article 1 : RANGEMENT

Si vous êtes les derniers joueurs du créneau, selon le lieu où vous jouez vous devez toujours ramasser les volants, les poteaux, ainsi que les autres déchets sur les terrains, dans les tribunes et les vestiaires afin de laisser une salle propre.

Article 2 : HORAIRES JEU LIBRE

Nos créneaux jeu libre se déroulent dans une salle privée et un gymnase public avec gardien, Il est impératif de finir votre entraînement à l'heure effective. Si vous souhaitez utiliser les vestiaires, vous devrez avoir pris vos dispositions pour ne pas dépasser l'horaire de clôture.

Article 3 : COMPORTEMENT PENDANT LES CRENEAUX

En cas d'affluence, les adhérents se doivent de :

- Réduire le temps d'échauffement au strict minimum
- Pratiquer des matchs de double plutôt que des matchs de simple
- Laisser la place aux personnes n'ayant pas encore jouées
- Ne faire qu'un match ou 1 set
- Réduire le scorage de 21 à 11 points
- Libérer rapidement le terrain une fois le match fini afin de favoriser la rotation
- Prévenir à l'avance du dernier set de jeu afin de prévoir l'échauffement hors terrains des personnes en attente

Article 4 : TENUE

Au gymnase de l'université :

Il est obligatoire de posséder des chaussures ayant des semelles non marquantes afin de ne pas abimer le sol, de même qu'il est obligatoire de jouer avec des chaussures adaptées à la pratique du Badminton.

Article 5 : ENTRAINEMENTS ENCADRES

Les entraînements encadrés basés sur des cours progressifs demandent à l'entraîneur une préparation en amont.

Par conséquent, il vous est demandé de prévenir dès que possible d'une absence (ou arrêt) par respect pour l'entraîneur et le groupe. Une feuille de présence sera remplie à chaque cours (portable entraîneur ou mail asso.lmb72@gmail.com)

Les créneaux d'entraînement encadrés étant relativement courts, la ponctualité est de mise.

TOUTE ABSENCE NON JUSTIFIÉE SERA COMPTABILISÉE ET VOTRE ACCÈS A CE CRENEAU ENCADRÉ POURRA ÊTRE REMIS EN CAUSE AU PROFIT DE PERSONNES SUR LISTE D'ATTENTE. LES FRAIS D'INSCRIPTIONS AUX COURS NE SERONT ALORS PAS REMBOURSÉS.

Les entraîneurs seront seuls responsables de la répartition des joueurs et joueuses entre les créneaux et seront libres de modifier cette répartition au long de l'année si besoin.

Les volants fournis pendant les créneaux entraînement sont inclus dans le coût des cours, ils ne peuvent être réclamés ou utilisés pour les créneaux jeu libre.

Article 6 : REMBOURSEMENTS

L'adhésion ne pourra être remboursée que sur raison médicale (remboursement au prorata des séances non effectuées à la date de réception du certificat médical correspondant, dans le mois qui suit l'exemption).

Article 7 : TOURNOIS INDIVIDUELS

• Aucune prise en charge ne sera réalisée par le club. Les inscriptions seront à la charge du joueur.

Article 8 : INTERCLUBS

La gestion des équipes d'Interclubs est de la responsabilité de la Commission Interclubs.

Les frais d'inscription des équipes sont pris en charge par le club (30€ en départementale, 130€ en régionale).

Le club fournit les volants pour toutes les compétitions d'interclubs.

Les frais de déplacement : le LMB prend en charge les frais (Péages/Essence) liés aux déplacements en dehors du département (sur la base <5pers = 1 voiture, <9 = 2 voitures)

o >100KMs : Péages + 0.15€ x Kilomètre (Exemple 100KMs => 15€)

• Les autres frais éventuels :(déplacement, restauration, hébergement, etc...) ne sont pas pris en charge.

Les interclubs étant un lieu d'échange privilégié, les joueurs et joueuses célibataires du LMB devront apporter des roses aux dames et des bières fraîches aux hommes.

Article 9 : COMPORTEMENT SPORTIF

Le LMB est une association promouvant le badminton dans un esprit sportif et du respect de l'adversaire.

Tout licencié présentant un mauvais esprit et/ou un mauvais comportement risquant de nuire à l'image du LMB et du Badminton, tant à l'entraînement qu'en compétition, se verra averti verbalement. Si le comportement de la personne incriminée ne s'améliore pas, les membres du bureau statueront sur les éventuelles sanctions à prendre. Ces sanctions pourront aller de l'exclusion temporaire à l'exclusion définitive pouvant aller jusqu'à la non-inscription en compétition de la dite personne.

RAPPEL :

Seules les personnes ayant une licence en cours de validité au LMB peuvent utiliser les créneaux ; l'association n'autorise pas la venue de joueurs d'autres clubs (sauf demande exceptionnelle adressée au bureau par mail à bureau@lemansbadminton.fr).

LES RESPONSABLES DU LMB SONT HABILITÉS À EXCLURE TOUTE PERSONNE AYANT CONTREVENUE DÉLIBÉRÉMENT A CE RÈGLEMENT.

Pour toute question, vous pouvez envoyer un mail à : asso.lmb72@gmail.com

Ce règlement est disponible sur notre site internet.

Fait à LE MANS, le 22/08/2018

Le Conseil d'Administration de Le Mans Badminton